**Procès-verbal du conseil d’école Charlotte Vidal**

**Vendredi 10 novembre 2017**

**Ouverture de la séance à 18h35**

**Présents :**

**-Professeurs des écoles :** Mme Mermin, Mme Dobiot, Mme Le Fillâtre, Mme Raynal et Mme Rousseille

**- ATSEM** : Mme Horat

**-Parents élus au conseil d’école :** Mme Haccoun, M. Langlin, Mme Paillas, Mme Hénon, Mme La Noé

M. Rigault

- **Municipalité :** M. Jeanne, maire de la commune de Oinville-sur-Montcient

- **Délégué Départemental de l’Education Nationale :** M. Klein

**Absents excusés :**

M. Cortès (IEN), Mme Andrieu (parent représentante élue)

1. **Présentation de l’équipe, effectifs et organisation pédagogique**

**Les enseignantes**

-Mme Rousseille est enseignante auprès des élèves de Petite Section (12 élèves) et de Moyenne Section (9 élèves). Mme Horat est ATSEM dans cette classe.

-Mme Dobiot est enseignante auprès des élèves de Grande Section (10 élèves) et de CP (14 élèves). Mme Lubin est présente tous les matins jusqu’à 10h10. Je l’avais présentée en tant qu’ATSEM dans le mot de rentrée mais elle n’en a pas le titre. Toutefois elle aide l’enseignante dans la gestion de ses ateliers.

-Mme Raynal et moi-même, sommes enseignantes auprès des élèves de CE1 (5 élèves) et de CE2 (14 élèves). Mme Raynal prend la classe tous les mardis, Mme Le Fillâtre est alors déchargée d’enseignement afin de disposer du temps nécessaire à l'exercice des responsabilités que comporte la fonction de directrice d'école en matière de pilotage pédagogique, de fonctionnement de l'école et de relations avec les parents et les partenaires de l'école.

-Mme Mermin est enseignante auprès des élèves de CM1 (17 élèves) et CM2 (12 élèves).

Il y a donc actuellement 93 élèves.

**Les membres du réseau d’aides spécialisées :**

-Mme Jabri : psychologue scolaire

-Mmes Allot et Bourg, maîtres E, assurent une aide à dominante pédagogique.

Mme Allot intervient trois fois dans la semaine après de deux élèves de GS/CP depuis le 15 octobre et travaille avec Mme Dobiot autour d’un projet d’écriture.

Si les parents souhaitent contacter le réseau, ils peuvent trouver ses coordonnées dans le cahier de liaison.

1. **Organisation pédagogique**

Chaque classe travaille 3h00 le matin et 3h00 l’après-midi avec une récréation pour chaque demi-journée.

Des décloisonnements sont mis en place depuis la rentrée pour les élèves de Grande Section. A tour de rôle, un groupe de 5 élèves se rend le lundi, mardi et vendredi de 14h30 à 15h15 dans la classe de PS/MS permettant à Mme Dobiot de travailler avec ses CP.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont commencé le 26 septembre. Ce sont des temps d’enseignement supplémentaires proposés aux élèves pour prévenir la difficulté scolaire. Elles prennent la forme d’une aide aux apprentissages en petit groupe, d’une aide au travail personnel, ou de la mise en œuvre d’une activité prévue par le projet d’école pour favoriser la réussite scolaire. Les enseignantes les pratiquent sur le temps du midi. Les parents sont informés et acceptent ou non ce temps d’enseignement supplémentaire.

1. **Résultat des élections des parents représentants au conseil d’école**

Les élections ont eu lieu vendredi 13 octobre 2017. Le taux de participation est de 53.33%. Il aurait pu être plus important si 21 enveloppes avaient été signées. A l’issue de ce vote, les parents représentants élus sont Mme AMBRE HACCOUN, Mme STEPHANIE ANDRIEU, M. LAURENT LANGLIN et Mme ANNE-CARINE PAILLAS. Les parents représentants suppléants sont Mme AGNES LA NOE, Mme SYLVIE HENON et M. FRANCK RIGAULT.

Les 4 parents titulaires sont des membres de droit du conseil d’école. Chacun dispose d'une voix en cas de vote. Les parents suppléants peuvent assister aux conseils mais n'ont pas le droit de voter sauf en cas d'absence du parent titulaire qu’il remplace.

1. **Présentation et fonctions du conseil d’école**

Aujourd’hui, nous sommes tous réunis pour ce premier conseil d’école qui a pour objectif de présenter ses membres et voter le règlement intérieur pour l’année scolaire 2017-2018.

**Les membres :**

La directrice de l’école (présidente du conseil), les enseignantes, les parents d’élèves élus (en nombre égal au nombre de classe), le maire et/ou son représentant (l’adjoint chargé de l’enseignement), le Délégué Départemental de l’Education Nationale, l’Inspecteur de l’Education Nationale sont des membres de droit. Peuvent aussi être présents au conseil d’école l’équipe du RASED, le médecin scolaire et l’infirmière scolaire et toute personne invitée par la directrice qui permettrait d’éclairer un point à l’ordre du jour.

Le conseil d’école, sur proposition de la directrice de l’école :

* Etablit son mode de fonctionnement
* Vote le règlement intérieur de l’école
* Est associé à l’élaboration du projet d’école
* Emet des avis ou des suggestions sur la vie de l’école
* Doit être informé de l’organisation de l’aide spécialisée

**Règlement intérieur**

Une lecture du règlement intérieur est effectuée par Mme Dobiot. Ce règlement intérieur est voté et validé par le conseil. Il devra être signé par les familles et par les enfants tout comme la charte de la laïcité qui sera jointe à ce document.

1. **Projets :**

**Le projet d’école :**

Le projet d’école mis en place depuis 2015 se poursuit jusqu’en 2020. Je vous en rappelle les trois axes :

* Maîtrise du langage : Savoir, pouvoir et vouloir utiliser les outils mis à la disposition des élèves : réinvestir les acquis, lire et comprendre les consignes et les textes. Développer la recherche individuelle pour acquérir de l’autonomie.
* Education morale et civique : Avoir envie de construire son propre savoir, développer le goût de l’effort et le plaisir de réussir une tâche aboutie, lutter contre l’individualisme, poursuivre le dialogue école/famille, travailler sur la prévention des risques liés aux nouvelles technologies.
* Découverte du monde/éducation artistique, scientifique, littéraire et humaine : Poursuivre les démarches engagées avec les partenaires afin de mieux connaître le patrimoine local dans un premier temps puis élargir au patrimoine universel, développer d’autres partenariats, développer l’utilisation des nouveaux outils technologiques.

Depuis le début de l’année, les élèves ont participé à différents projets tous en lien avec le projet d’école

**Les projets de l’école :**

**-Une marche de l’automne éco-citoyenne** a eu lieu vendredi 22 septembre pour les classes de PS, MS, GS, CP, CE1 et CE2. Celle-ci avait pour objectifs de voir les spécificités de cette saison et de « nettoyer la nature », matériel donné et opération menée par l’enseigne Leclerc . Cette sortie a permis de travailler en classe la notion de déchets et de sensibiliser les élèves à ce problème.

**-Des élections de délégués** ont eu lieu dans les classes de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et donneront lieu à des conseils de délégués avec la directrice au cours desquels les délégués pourront transmettre des projets discutés avec leurs camarades auparavant en classe. La directrice soumettra les idées aux enseignantes et à Monsieur le Maire, puis leur apportera les décisions. Ce travail permet aux élèves d’avoir un rôle dans la vie de l’école.

**-Un défi-maths CE1/CE2/CM1/CM2** aura lieu trois fois dans l’année.Les groupes seront composés d’un élève de CM2, un élève de CM1, un élève de CE2 et un élève de CE1. Une série de problèmes leur seront proposées. Ils devront réfléchir d’abord seuls et travailler ensuite en groupe afin de les résoudre. Les élèves seront tous récompensés par un diplôme en fin d’année pour leur participation et le groupe gagnant aura une récompense définie par l’équipe enseignante et les délégués.

**Les élèves ont pu bénéficier d’ateliers d’une grande qualité menés par des intervenants (en collaboration avec les enseignantes des classes concernées) et financés par la caisse des écoles.**

-Les élèves de GS-CP et CE1-CE2 ont participé à un **atelier cirque** et assisté à un spectacle.

-Les CM1-CM2 ont découvert une **chorégraphie** et ont eu un atelier **danse.**

**-Le projet Blues sur Seine** s’est déroulé tous les lundis à raison d’une heure dans la classe des CM1/CM2 et donnera lieu à un concert le 21 novembre à l’église de Oinville-sur-Montcient. Les élèves chanteront cette année. Monsieur le Maire indique que le projet ne sera pas reconduit l’année prochaine pour des raisons financières.

-Les élèves de maternelle et de CP ont participé au projet **Premières pages**. Ludmila leur a présenté 5 livres. Ils ont ensuite voté pour leur livre préféré. L’un des cinq livres sera représenté vendredi 23 novembre par une intervenante.

- **Liaison école-collège :** cette liaison se fait essentiellement par des échanges et n’occasionneront pas de déplacements car ils sont trop onéreux.

Mme Mermin travaille avec les professeurs de français et de sciences du collège autour de projets sur la description, les déchets… La réalisation d’une création artistique à partir de la description sera effectuée.

**Les spectacles :**

Un petit spectacle aura lieu avant les vacances de noël. L’organisation de cette journée (visite du Père Noël et goûter) est encore à définir.

Le spectacle de fin d’année aura lieu le samedi 30 juin.

Cette année, l’école ne participera pas au défilé du carnaval en créant la mascotte. Une journée déguisée sera en revanche organisée le jour de mardi gars à l’école.

1. **Coopérative scolaire**

Mme Dobiot, en tant que mandataire, fait un point financier sur la coopérative scolaire de l’école.

La coopérative scolaire s’élève à ce jour à 2008,95 euros.

Nous remercions les familles pour les dons effectués : 1500 euros.

Il faut déduire de cette somme la cotisation à l’OCCE : 180,50 euros et 5 euros par mois de frais de gestion des comptes bancaires.

L’école est affiliée à l’OCCE ( Office Central de la Coopération à l’école) car il propose des aides aux projets coopératifs et gère la coopérative scolaire en lui conférant une existence légale et une capacité juridique.

Pour revenir au point financier, il faudra ajouter le bénéfice de la vente des photographies (30% seront reversés à la coopérative).

Les comptes sont consultables pour tout parent le demandant.

L’argent récolté permet de financer des sorties, des projets…

1. **Sécurité et travaux**

Un exercice de sécurité d’évacuation des lieux a eu lieu le 12 septembre. Tout s’est très bien passé. Les élèves de l’élémentaire ont évacué les lieux en 1 minute 05 et ceux de maternelle en 1 minute 10.

Un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) attentat/intrusion a eu lieu le 17 octobre. Tout s’est très bien passé également. Les élèves sont davantage en sécurité depuis les travaux effectués par la mairie : double vitrage en verre securit, porte d’entrée sécurisée, porte blindée à l’étage pour permettre un confinement en toute sécurité. L’école permet désormais un accès, à chaque entrée, aux personnes en situation de handicap. La seule difficulté rencontrée lors de cet exercice est le moyen de communication entre les enseignantes qui est pour le moment le téléphone portable. Or celui-ci n’est pas toujours entendu par les collègues et ce fut le cas pour une collègue lors de l’exercice. Une réflexion est en cours avec M. le Maire sur le dispositif à adopter.

Le prochain exercice PPMS face aux risques majeurs (tempête, accident industriel…) aura lieu le 28 novembre.

1. **Présentation de l’association Les P’tits Oinvillois (membres et actions)**

M. Rigault et Mme La Noé, en tant que membres, présentent l’association. Il s’agit d’une association de parents d’élèves indépendante dont l’objectif est de récolter des fonds par le biais d’animations, manifestations afin d’aider financièrement les enseignantes à mener à bien leurs différents projets. Pour ce début d’année scolaire, il y a eu une soirée tartiflette, une soirée halloween et une vente de gâteaux permettant d’allouer une enveloppe de 2000 euros à l’école.

Une note de M. le Maire dans le bulletin municipal du mois de septembre présentait la situation plutôt critique de l’association due au manque d’investissement des parents dans les différentes actions menées.

Mme Le Fillâtre s’engage en tant que directrice de l’école à participer à certaines d’entre elles (brocante, loto, kermesse) et dans l’esprit d’une école coopérative verra dans quelle mesure les élèves pourront s’investir également.

Les membres rappellent qu’une vente de gâteaux a lieu avant chaque vacances et que des commandes de chocolats vont bientôt être prévues.

L’association reverse tous ses bénéfices à la caisse des écoles. Celle-ci s’élève à 6000 euros par an (participations de la commune et de l’association).

1. **Questions diverses**

**Le dépose-minute pose de véritables problèmes de sécurité, circulation et de santé publique. Comment faire pour que cela s’arrête ?**

Le conseil rappelle tout d’abord aux piétons de bien emprunter les trottoirs et un travail autour des risques et conséquences sera effectué en classe afin de sensibiliser indirectement les parents aux problèmes que cela engendre.

Enfin, un mot dans les cahiers de liaison rappellera que cette pratique est interdite et nuisible.

**Qu’en est-il de la ligne internet en maternelle et en élémentaire ?**

Les études auprès des différents opérateurs sont en cours pour l’école maternelle. L’école élémentaire devrait par contre avoir internet à la fin du mois de novembre.

**Fermeture de la séance à 19h56**

**Secrétaire de séance  La directrice**

Mme Paillas Mme Le Fillâtre